

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



# **REGLEMENT DES CEREMONIES PROTOCOLAIRES**

**Pour toutes les disciplines FIG**

**Version 0.1 Août 2017**

## TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1	GENERALITES .....	3
ARTICLE 2	RESPONSABILITÉS DE LA FIG.....	3
ARTICLE 3	TROPHEES, COUPES, CADEAUX, ETC .....	4
ARTICLE 4	PERSONNEL POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE .....	4
ARTICLE 5	PODIUM POUR LA CEREMONIE PROTOCOLAIRE .....	4
ARTICLE 6	DRAPEAUX .....	5
ARTICLE 7	HYMNES NATIONAUX ET ACCOMPAGNEMENT MUSICAL .....	5
ARTICLE 8	ECLAIRAGE .....	5
ARTICLE 9	TEXTE DU SPEAKER.....	5
ARTICLE 10	RÉPÉTITION .....	5
ARTICLE 11	DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE .....	5
ARTICLE 12	CEREMONIES MULTIPES .....	7
ANNEXE 1 –	TEXTE DU SPEAKER .....	8
ANNEXE 2 –	DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE (PROPOS. 1) .....	9
ANNEXE 3 –	DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE (PROPOS. 2) .....	9
ANNEXE 4 –	DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRES DES ÉQUIPES .....	
	EN ACRO ET AER (PROP. 1).....	11
ANNEXE 5 –	DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRES DES ÉQUIPES .....	
	EN ACRO ET AER (PROP. 1).....	12

## **ARTICLE 1 GENERALITES**

Le présent règlement se base sur l'article 9 du Règlement Technique FIG et s'applique à toutes les compétitions officielles de la FIG (son application aux autres manifestations étant par ailleurs recommandée). Les dispositions déterminent la procédure générale des cérémonies protocolaires. Ces modifications mineures qui s'avèrent nécessaires en raison de manifestation multiple, du lieu et/ou de circonstances locales particulières peuvent être approuvées par le Président FIG et/ou le Secrétaire général FIG.

## **ARTICLE 2 RESPONSABILITÉS DE LA FIG**

La FIG est considérée comme organisatrice des cérémonies protocolaires des compétitions officielles FIG.

En principe, les membres suivants des autorités FIG ou autres dignitaires désignés par le Secrétaire général, en accord avec le Président de la FIG et le Président de la fédération organisatrice, présentent les médailles et diplômes:

### **Médailles d'or**

1. Membre du CIO
2. Président du CNO de la fédération organisatrice
3. Chef d'Etat de la fédération organisatrice
4. Ministre du sport de la fédération organisatrice
5. Président d'honneur FIG
6. Ambassadeur(s) / Ambassadrice(s) FIG
7. Membres du CE FIG, y compris le Président, le Secrétaire général et les Vice-présidents

### **Médailles d'argent**

- Membres des CT FIG, y compris le représentant/-te des athlètes

### **Médailles de bronze**

- Membre de la fédération organisatrice ou du Comité d'organisation local (COL), ou d'une autorité politique locale

Il incombe à la fédération organisatrice de désigner les personnes remettant les médailles de bronze restantes en respectant ses propres règles de protocole. Les sponsors ne sont pas autorisés à remettre des médailles, mais, avec l'accord du Secrétaire général, ils pourront remettre par ex. des trophées, des coupes, des cadeaux, etc. (en tant que 4<sup>ème</sup> présentateur).

### **Principes du protocole**

En dressant la liste des présentateurs des médailles, le secrétaire général respecte en principe le protocole suivant:

- Le nombre de premières places étant limité, la priorité sera accordée en respectant l'ordre de la liste ci-dessus.
- Au sein des membres du CE, la priorité est déterminée en fonction de l'ordre dans lequel les membres figurent dans le Directory FIG. Il en va de même des membres des CT.
- Lorsque le nombre de présentateurs de médailles d'or dépasse le nombre de premières places, les présentateurs remettront des médailles d'argent. De même, des présentateurs de médailles d'argent pourraient remettre des médailles de bronze.
- En ART et en RG, les Ambassadeurs / Ambassadrices FIG présentent les médailles d'or des Concours multiple individuels ainsi qu'une médaille supplémentaire (argent, bronze ou or) des finales par engin.

En TRA, les Ambassadeurs/Ambassadrices FIG remettront la médaille d'or au Concours individuel TRA.

En ACRO et AER, les Ambassadeurs/Ambassadrices FIG remettront la médaille d'or de la catégorie dans laquelle ils/elles ont excellé.

- Lors de la dernière cérémonie protocolaire, le Président FIG remettra la médaille d'or. Il sera accompagné du Président de la fédération organisatrice qui présentera la médaille d'argent.
- Des changements, des exceptions et des circonstances particulières pourront empêcher le strict respect du protocole. Le Secrétaire général, en accord avec le Président FIG, est habilité à prendre les décisions qui s'imposent en pareille situation.

### **ARTICLE 3 TROPHEES, COUPES, CADEAUX, ETC**

Des fleurs et d'autres récompenses peuvent être présentées officiellement aux gymnastes sur le podium par les présentateurs des médailles.

Avec l'approbation du Secrétaire général FIG, les éventuels trophées, coupes, cadeaux, etc. seront remis par les sponsors ou autres personnalités immédiatement après ou pendant la cérémonie protocolaire officielle.

### **ARTICLE 4 PERSONNEL POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE**

Le COL mettra à disposition un nombre suffisant de personnes qualifiées et préparées à cet effet. Elles sont habillées de manière appropriée.

En règle générale, les personnes suivantes seront nécessaires:

- une **hôtesse responsable** de l'ensemble du déroulement de la cérémonie
- une hôtesse (au minimum) pour accompagner les athlètes
- une hôtesse (au minimum) pour accompagner les présentateurs
- un nombre suffisant d'hôtesses pour remettre les médailles, diplômes et autres récompenses aux présentateurs. Ces hôtesses porteront les médailles sur un coussin ou un plateau.

Le COL fournira par ailleurs le personnel nécessaire pour:

- rassembler les gymnastes et officiels avant la cérémonie
- mettre en place le podium immédiatement à la fin de la dernière compétition
- diriger la levée des drapeaux

### **ARTICLE 5 PODIUM POUR LA CEREMONIE PROTOCOLAIRE**

Le COL fournira un podium pour la cérémonie protocolaire. Il doit être suffisamment grand pour les équipes, les ensembles ou groupes et être approuvé par la FIG.

Le podium de la cérémonie protocolaire doit être préparé de telle sorte que le vainqueur soit au centre, le médaillé d'argent à sa droite et le médaillé de bronze à sa gauche.

Aucune publicité ne doit être apposée sur le podium de la cérémonie protocolaire. Par contre, conformément au Règlement de publicité FIG (Art. 3.5.10), le logo FIG doit figurer au milieu du podium.

Un tapis sera déroulé pour la cérémonie protocolaire et toute la zone sera décorée de fleurs ou de plantes.

## **ARTICLE 6 DRAPEAUX**

Le COL mettra à disposition tout le matériel nécessaire pour hisser les drapeaux pendant la cérémonie protocolaire. Il convient par ailleurs de tenir compte de l'éventualité d'égalités de classement (plusieurs drapeaux pour le même rang).

La dimension des drapeaux doit être identique.

Le Comité d'organisation mettra à disposition un nombre suffisant de personnes pour hisser les drapeaux (voir art. 4 ci-devant, dernier paragraphe).

## **ARTICLE 7 HYMNES NATIONAUX ET ACCOMPAGNEMENT MUSICAL**

Le COL garantira que plusieurs hymnes nationaux pourront être joués à la suite si cela devait s'avérer nécessaire.

Chaque chef de délégation doit confirmer que l'hymne national de son pays est correct. La musique doit aller décroissant après 20 ou 30 secondes, vers la fin d'une séquence.

Le COL choisira une musique appropriée pour l'entrée et la sortie des gymnastes et officiels.

Le temps consacré à l'entrée et la sortie devrait être le plus court possible, mais pas plus de 30 secondes.

Il est recommandé de prévoir une musique de fond pendant la remise des médailles. Le Comité d'organisation soumettra à la FIG son choix de musique pour approbation.

## **ARTICLE 8 ECLAIRAGE**

Le Comité d'organisation garantira que la zone de la cérémonie protocolaire soit suffisamment éclairée pour les photographes et la télévision.

## **ARTICLE 9 TEXTE DU SPEAKER**

Le texte prononcé pendant la cérémonie protocolaire doit être préparé soigneusement afin d'éviter toute erreur. Le texte est joint en annexe (annexe 1).

Le texte de la cérémonie protocolaire sera prononcé dans la langue du pays hôte et en anglais. Si la langue du pays hôte est l'anglais, le texte sera prononcé également en français.

## **ARTICLE 10 RÉPÉTITION**

La cérémonie protocolaire doit être préparée en détail suffisamment à l'avance et le personnel engagé instruit avec soin. Le déroulement de la cérémonie sera répété en présence du Sports Manager en charge de la discipline qui devra l'approuver. Les procédures suivantes doivent être appliquées aux cérémonies protocolaires (voir également annexes 2 à 5) et le personnel instruit en conséquence.

## **ARTICLE 11 DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE**

Immédiatement après la compétition, les médaillés, les présentateurs et hôtesse se rassembleront et se mettront en ligne dans la zone désignée pour l'entrée dans la salle. Le lieu précis doit être communiqué préalablement par le Comité d'organisation (voir art. 4 ci-devant, dernier paragraphe). Les gymnastes se mettront en ligne comme suit: rangs 3-1-2 ou rangs 2-1-3 s'ils entrent du côté opposé (voir également annexe 3 de la cérémonie protocolaire pour les équipes). Pour le Concours individuel multiple en gymnastique artistique et en gymnastique rythmique seulement, les gymnastes

classés de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> place entrent également pour recevoir le diplôme. Ils s'alignent derrière le gymnaste au 3<sup>e</sup> rang. Ils renoncent à féliciter les médaillés. Les hôtesse doivent s'assurer que cette règle est respectée. Les diplômes sont présentés par les représentants de la FIG. Pour la cérémonie protocolaire des équipes, l'entraîneur national ou l'entraîneur en chef entrera avec son équipe pour recevoir la médaille. Après cette présentation, l'hymne national du vainqueur est joué. Les drapeaux des participants classés aux 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> rangs sont hissés. Tous ceux assistant à la cérémonie se tourneront en direction des drapeaux.

Lors des procédures protocolaires, les gymnastes porteront la tenue de compétition. L'hôtesse responsable ou la personne du Comité d'organisation responsable de la cérémonie protocolaire doit rappeler les gymnastes de la tenue à porter et contrôler strictement le respect de cette règle.

Les présentateurs entrent dans l'ordre suivant sur le praticable: 3<sup>ème</sup> place, 1<sup>ère</sup> place, 2<sup>ème</sup> place, puis les présentateurs d'autres récompenses. Suivant la position des présentateurs sur le sol, l'ordre inverse peut être appliqué, soit: 2<sup>e</sup> place, 1<sup>ère</sup> place, 3<sup>e</sup> place et présentateur d'autres récompenses. Les officiels se placent en face du dispositif pour hisser les drapeaux (voir également annexe 3 pour la remise des médailles aux équipes).

L'entrée des officiels et des gymnastes commencera avec la musique ou la fanfare.

Les gymnastes ouvriront la marche et sont les premiers à entrer, suivis immédiatement par les présentateurs et les hôtesse (la trajectoire à suivre figure dans les annexes 2 à 5). Afin d'économiser du temps, et si possible, tous entrent en même temps.

Une fois que les médaillés, les présentateurs et les hôtesse sont en place sur le praticable, la cérémonie proprement dite commence par une fanfare, suivie du texte selon le script (voir annexe 1).

Le speaker annonce le 3<sup>e</sup>, le 2<sup>e</sup>, puis le 1<sup>er</sup> classé (vainqueur) et les médaillés prennent place sur le podium (avec l'aide des hôtesse si nécessaire).

Le speaker annonce les présentateurs, pendant que les hôtesse et les présentateurs des médailles avancent tous en même temps et présentent les trois médailles (et, le cas échéant, les fleurs). Si des trophées, coupes, cadeaux, etc. sont remis, un quatrième présentateur (p. ex. sponsor) peut s'avancer et remettre la récompense.

Les hôtesse se retirent dès que les présentateurs ont pris les médailles du coussin ou du plateau afin de libérer la vue pour le public et les médias.

Le présentateur de la médaille d'or félicite le médaillé d'or et remet la médaille. De même, le présentateur de la médaille d'argent félicite le 2<sup>e</sup> classé et lui remet la médaille, le présentateur de la médaille de bronze félicite le 3<sup>e</sup> classé et remet la médaille. Les embrassades ne sont pas encouragées.

Après la présentation des médailles, les officiels se retirent le plus vite possible afin de libérer la vue.

Le drapeau national des gymnastes classés aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rangs sont hissés. Tous se tournent en direction des drapeaux.

Une fois l'hymne national terminé, les gymnastes restent sur le podium pendant un petit moment afin de permettre aux photographes de faire des photos. Selon la disposition de la salle de compétition, les médaillés se tournent et saluent les spectateurs situés aux autres côtés de la salle de compétition.

Les gymnastes se retirent et tous sortent du praticable, guidés par les hôtesse.

Dans des cas particuliers, les cérémonies protocolaires pourront être organisées ailleurs que dans la salle de compétition (p. ex. sur une place publique, dans un endroit ou bâtiment historique, etc.). La tenue des gymnastes sera indiquée dans le plan de travail.

La demande pour de telles cérémonies protocolaires particulières doit être soumise au Comité exécutif pour approbation. Les détails de la "Flower cérémonie" dans la salle de compétition et la cérémonie protocolaire particulière seront déterminées par le Secrétaire général, en respectant le plus possible les principes et procédures déterminées dans le présent règlement.

## **ARTICLE 12 CEREMONIES MULTIPES**

Si plus d'une cérémonie a lieu, la procédure sera répétée. Le cas échéant, les gymnastes, hôtesse et présentateurs des médailles pour les deux cérémonies entrent sur le praticable en même temps.

Si possible, il ne faudrait pas dépasser deux cérémonies en même temps.

Si deux cérémonies protocolaires se suivent immédiatement (au lieu de se dérouler simultanément), les gymnastes, hôtesse et présentateurs de la deuxième cérémonie doivent entrer sur le praticable pendant que les participants à la première cérémonie sortent, sur la même musique de fanfare.

Le Règlement FIG pour les cérémonies protocolaires a été approuvé par le CE lors de sa séance à Tonsberg (NOR) en juillet 2017. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2017.



**Morinari Watanabe**

*Président FIG*



**André Gueisbuhler**

*Secrétaire général FIG*

Lausanne, le 31 juillet 2017

## ANNEXE 1 – TEXTE DU SPEAKER

### Texte du speaker pour la cérémonie protocolaire

Cérémonie protocolaire de..... (*nom de la compétition*)

pour .....(*catégorie*)

- Troisième place et médaillé de bronze: .....  
(prénom, nom, pays)
- Deuxième place et médaillé d'argent: .....  
( prénom, nom, pays)
- Champion du monde et médaillé d'or: .....  
( prénom, nom, pays)

La médaille d'or est présentée par .....(*prénom, nom, titre*)

La médaille d'argent est présentée par .....(*prénom, nom, titre*)

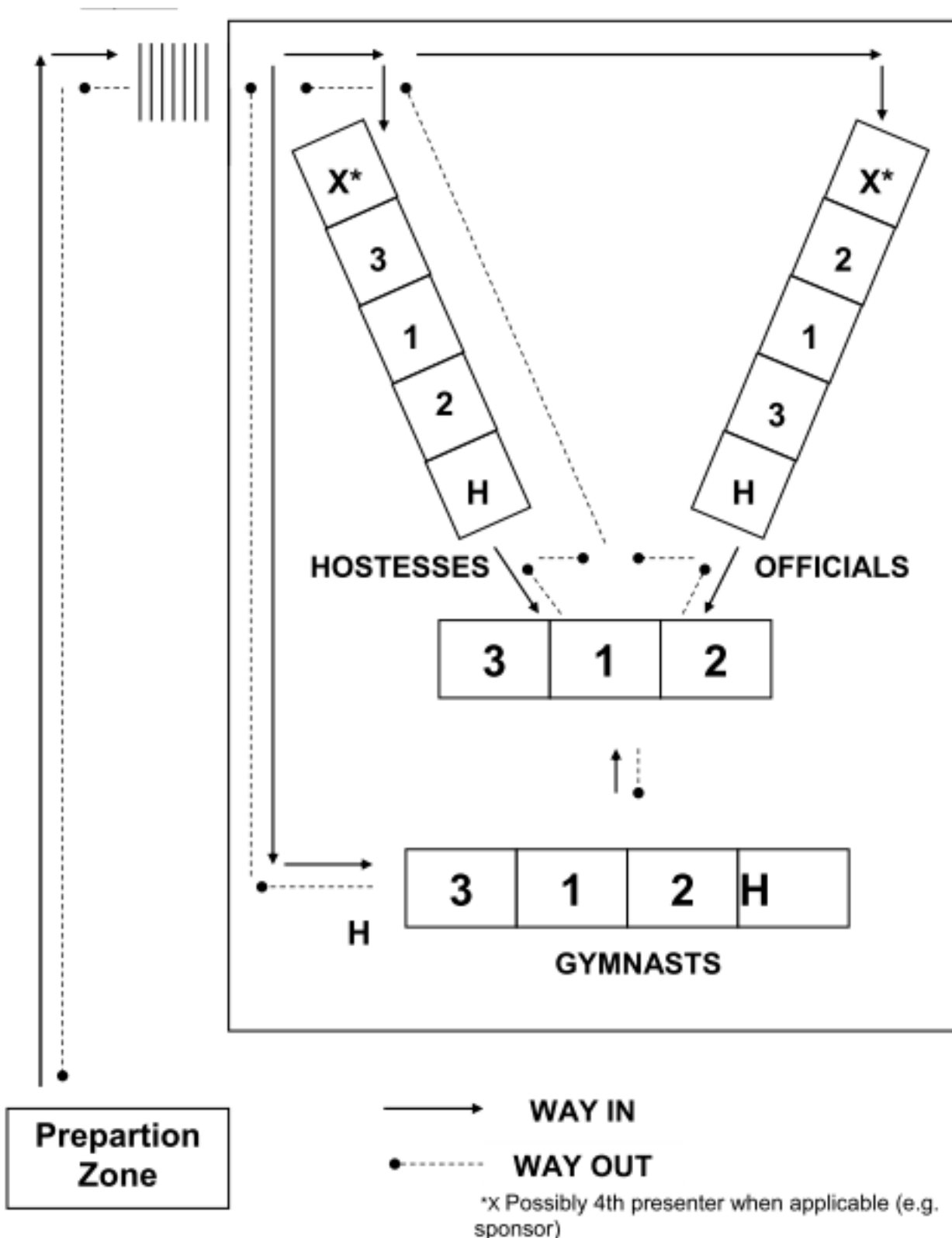
La médaille de bronze est présentée par .....(*prénom, nom, titre*)

\*Les ..... (*trophées, coupes, cadeaux*) sont présentés par.....(*prénom, nom, titre*)

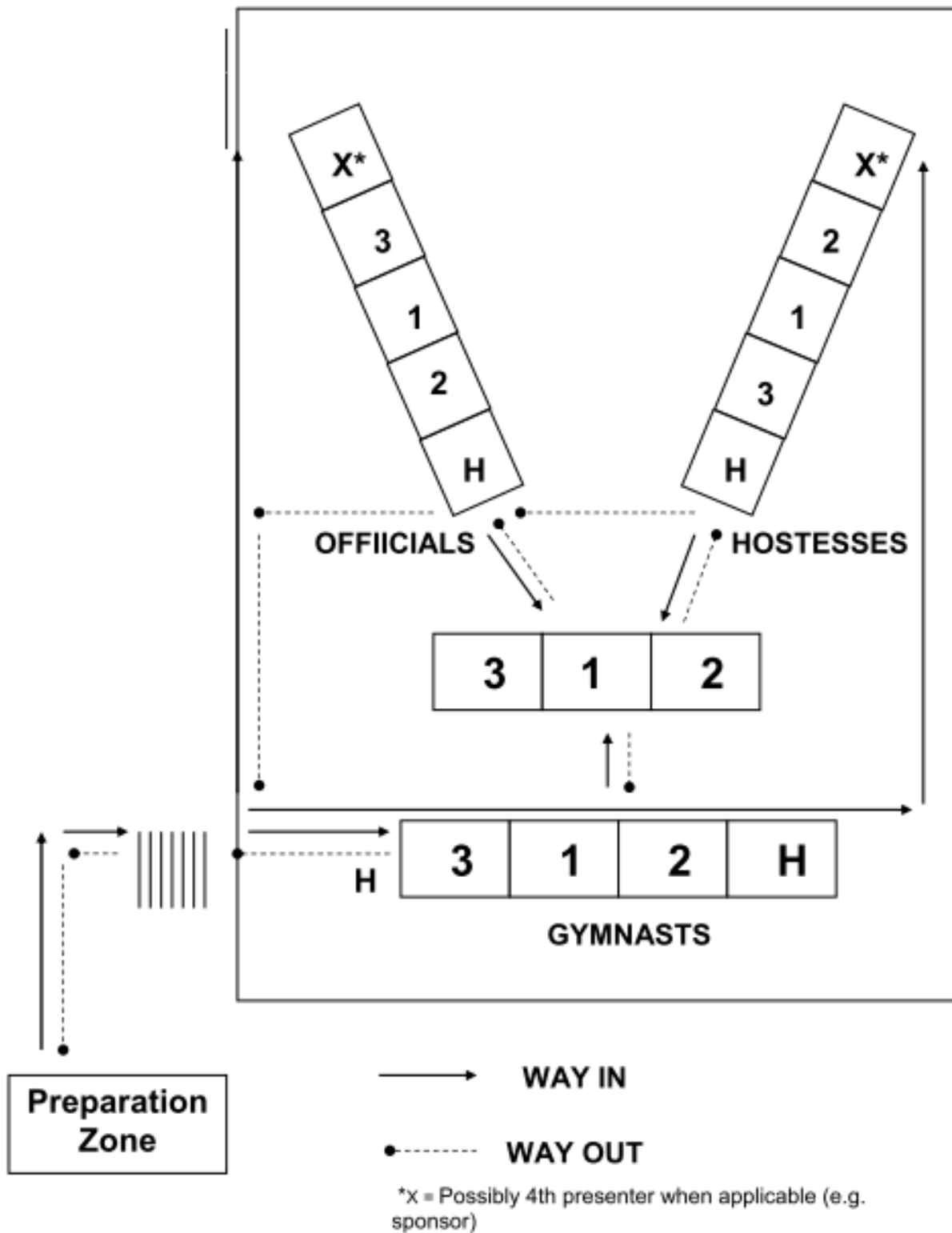
\*Note: 4<sup>ème</sup> présentateur (p. ex. sponsor) le cas échéant



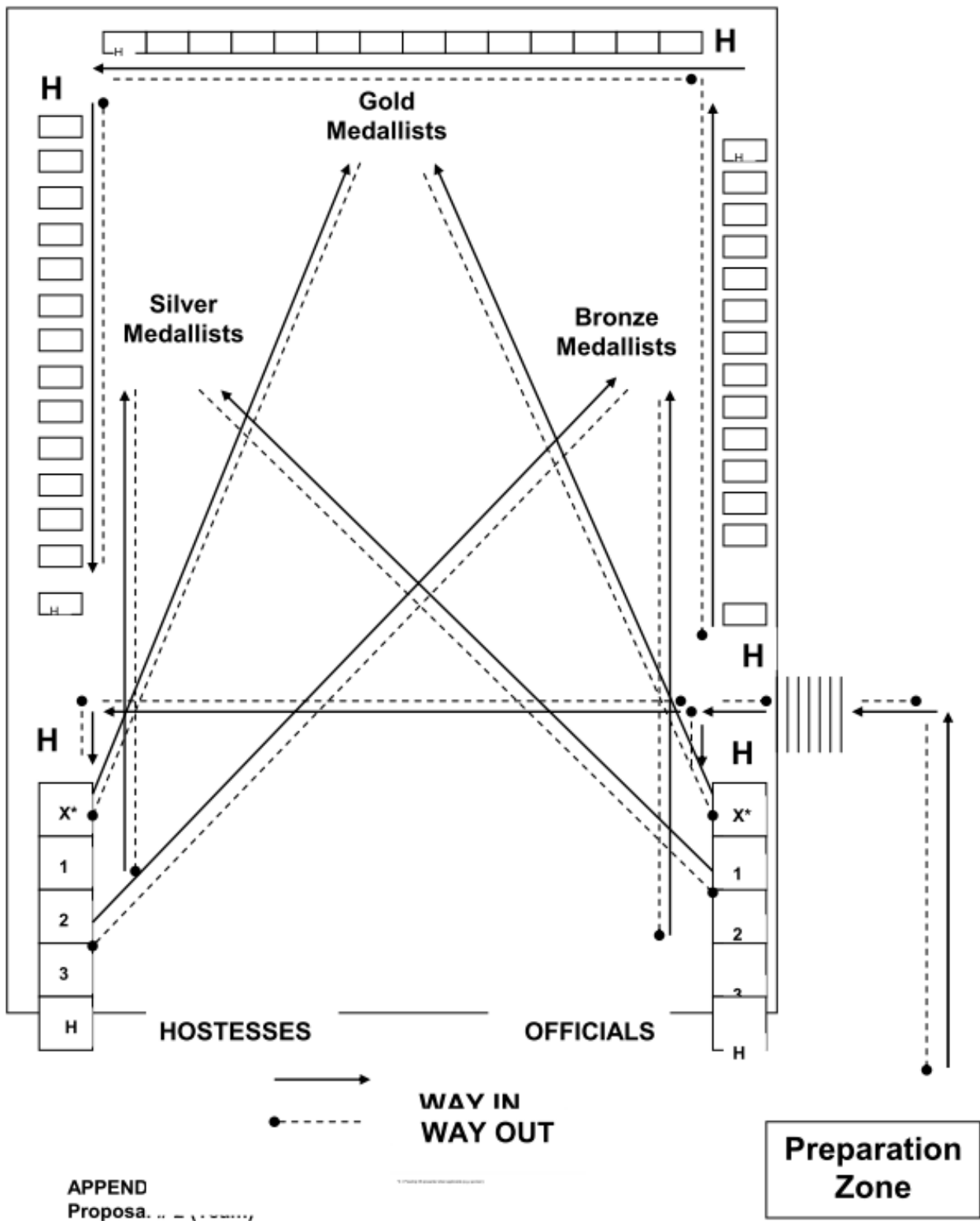
**ANNEXE 2 – DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE (PROPOS. 1)**



**ANNEXE 3 – DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE (PROPOS. 2)**



**ANNEXE 4 – DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRES DES ÉQUIPES EN ACRO ET AER (PROP. 1)**



**ANNEXE 5 – DISPOSITION POUR LA CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRES DES ÉQUIPES EN ACRO ET AER (PROP. 1)**

